



## Pension alimentaire jamais versée

Par **carole34**, le **20/04/2010** à **10:26**

Bonjour,

Mon père n'a jamais versé de pension alimentaire à ma mère (le jugement a été prononcé le 8 avril 1970, le montant de la pension alimentaire était de 300 francs pour les 2 enfants, mon frère est rentré dans la vie active en 1982 et moi en 1984).

Peut-elle réclamer aujourd'hui l'arriéré et si oui jusqu'à combien d'années peut-elle remonter ?  
A qui doit-elle faire la demande ?

Vous remerciant par avance de votre réponse,  
Sincèrement